



PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 06/06/2024 à 20h30

Président : Guy VISSEQ, maire

Membres du conseil présents : Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Jérôme BONY, Olivier BARRE, Francis PONS, Elisabeth FAYEL, Sylvie COTTARD, Patricia PANISSIE et Elodie FERRIERES

Membres du conseil absents : Guy LAYARC

Secrétaire de séance : Elisabeth FAYEL

Nombre de membres en exercice : 11 / **présents** : 10 / **représentés** : 0

Quorum : atteint

Date de convocation et d'affichage : 31 mai 2024

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV du 16 mai 2024**
- **Subvention à l'Amicale des pompiers de Villecomtal**
- **Vente d'herbe / fermage communal**
- **Plan financier prévisionnel du projet « Ilot Lagarrigue » pour la candidature au Fonds de concours de la CCCM**
- **Préparation des élections**

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS ADOPTEES

Subvention à l'Amicale des pompiers de Villecomtal 2024-06-01

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil de Municipal la demande de subvention pour l'année 2024, déposée par l'Amicale des Pompiers de Villecomtal. Après examen du dossier par le Conseil Municipal, le Maire propose à ses membres d'attribuer une subvention pour l'année 2024 comme suit

- Amicale des Pompiers de Villecomtal 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer et de verser cette subvention aux associations pour montant de 200 €,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au BP 2024 de la Commune.

Vente d'herbe / fermage communal

Monsieur le Maire rappelle que chaque année le conseil doit voter l'indice du prix du fermage, soit la location des parcelles communales pour l'exploitation du foin.

L'indice national ne sera annoncé qu'en juillet, la délibération est donc reportée à septembre.

Plan financier prévisionnel du projet « Ilot Lagarrigue » pour la candidature au Fonds de concours de la CCCM – 2024-06-02

M. le Maire indique que dans le cadre du projet de requalification du centre bourg, il est possible au regard des dispositifs de soutien des différents partenaires institutionnels de solliciter plusieurs subventions. Il propose ainsi au conseil d'adopter le PF suivant :

Pour cela il propose de définir le projet à présenter avec les éléments suivants :

- OBJET du projet : « Aménagement du centre bourg de Lunel comprenant la démolition d'un ensemble immobilier et la sécurisation de la RD 137 »
- Durée des travaux (travail du MOE compris) : 18 mois
- Plan financier prévisionnel par catégorie de dépenses et recettes (en euros HT) :

| | DEPENSES | RECETTES |
|--------------------------------------|-----------------------------|-----------------|
| DEMOLITION/DEPOLUTION | 180 000 | 143 932 |
| Fonds Vert | | 75 932 |
| Région « friche » | | 10 000 |
| Département | | 40 000 |
| Fonds de Concours CCCM | | 18 000 |
| AMENAGEMENT / MOBILIER URBAIN | 120 000 | 100 000 |
| Région « friche » | | 10 000 |
| Fonds Vert « renaturation » | | 50 000 |
| Département | | 30 000 |
| Fonds de Concours CCCM | | 10 000 |
| SECURISATION DE LA RD 137 | 100 000 | 70 000 |
| DETR | | 33 000 |
| Fonds d'Action Locale | | 15 000 |
| Fonds de Concours CCCM | | 22 000 |
| TOTAUX | 400 000 | 313 932 |
| Autofinancement de la commune | 86 068 (soit 21.51%) | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le descriptif du projet et son plan de financement prévisionnel

DISCUSSIONS AU COURS DE LA SEANCE

Ilot Lagarrigue

M. le maire invite les conseillers à valider les pièces de la consultation pour la mission de maître d'œuvre.

Les pièces ont été préparées par David Rouquette d'Aveyron Ingénierie, les élus ont lu les pièces et n'ont pas de modification à apporter, les pièces sont validées.

M. le maire choisit de lancer le marché pour 3 semaines, soit du mardi 11 juin au mardi 2 juillet 2024.

Crédit Relais

M. le maire fait part des difficultés de trésorerie rencontrées à cause, depuis 2023, des dépenses avancées sur le projet d'investissement « Ilot Lagarrigue » et des subventions toujours en attente de versement (subventions DETR pour le programme voirie 2023 et subventions du city stade).

Une offre va être proposée par le crédit agricole sous forme de crédit relais, un emprunt à taux variable remboursable sur 2 ans.

Locataire / impayés

Valérie Quintard rapporte la situation du locataire qui cumule des impayés depuis 2023. La procédure de l'huissier arrive à échéance le 24 juin, date à laquelle la procédure d'expulsion sera validée ou ajournée. Lors de la prochaine séance du conseil il faudra alors parler de l'éventualité de mettre en non valeur l'ensemble des restes à recouvrer correspondant aux loyers non réglés.

Valérie QUINTARD rapporte sa réunion sur le transport scolaire à l'Antenne de la Région et rapporte le nouveau mode de calcul de participation des communes à ce service.

City stade

Olivier Barre signale que sur l'installation du city stade il a remarqué que les anneaux tenant le filet à l'intérieur du terrain dépassent dangereusement à hauteur de visage d'enfant. Il demande si une commission sécurité est passé, Lucie Capdeville confirme qu'un rapport de sécurité a été rendu et qu'il n'y a aucune anomalie, répondant à toutes les normes de sécurité. L'entreprise ayant installé le city stade sera avertie et il lui sera demandé des mesures de sécurité pour ces accroches estimées dangereuses.

M. le maire refait un point sur les invitations à préparer pour l'inauguration du city stade le 29 juin, les invitations devront être préparées en début de semaine suivante.

Programme voirie 2024



M. le maire annonce que la demande de subvention DETR adressée à la Préfecture pour aider au programme de la voirie 2024 a été refusée. L'ensemble du conseil choisit de

maintenir le programme, les travaux ont été commandé à l'Entreprise Rouquette et sera réalisés dans l'année.

Bibliothèque de Lunel

Une commande de 400 euros de livres jeunesse a été passée avec la librairie Chemin d'Encre à Conques. Il est envisagé un évènement à l'occasion de la rentrée de ces nouveaux livres dans les rayons de la bibliothèque, M. le maire en parlera à Laetitia Gaubert, animatrice du réseau Lecture Publique de la CCCM.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22h45

| <u>Arrêté du Procès-Verbal</u> Séance du 16 mai 2024 | |
|--|--|
| Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 16 mai 2024 a été transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal. Il demande aux Conseillers s'il y a des modifications ou des précisions à apporter à celui-ci. Aucune remarque n'ayant été formulée Monsieur le Maire propose l'arrêt du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024. | |
| <u>Procès-Verbal arrêté le : 06/06/2024</u> | |
| Le Maire Guy VISSEQ  | La secrétaire de séance Elisabeth FAYEL  |